

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: **DE_2025_001** Séance du vendredi 21 février 2025

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants: 9

Secrétaire de séance:

Régine DELAGE

Date de la convocation: 14/02/2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un février
l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la
présidence de Patrice DOMINICI,*

Présents : Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Eileen
HAMMOND, Pascal NEGRIER, Valérie LARAPIDIE, Dylan PICARD,
Philippe PEROL

Représentation: LABICHE Romain par PEROL Philippe,
DELAGE Annette par DELAGE Régine

Excusés: Alexandre GERVAIS, Jean-Luc GERVAIS

Absents:

Tarifs location salle associative

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de revoir les prix de location de la salle associative.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de faire bénéficier les personnes habitants sur le bassin sud de la CDC, les communes de Saint Germain-de-Montbron, Marthon, Charras, Souffrignac, Grassac et Feuillade du même tarif que les habitants de Mainzac.

Du 1er mai au 30 septembre :

- Personne de la commune et du bassin sud : 70 €
- Hors commune : 120 €

Du 1er octobre au 30 avril :

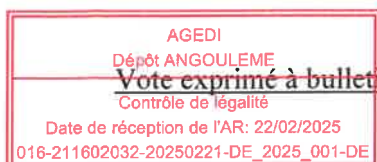
- Personne de la commune et du bassin sud : 120 €
- Hors commune : 170 €

- + 20 € pour la prise en charge des poubelles par la mairie (transparentes + jaunes) : poubelles triées

Il sera demandé au locataire :

- une caution de 250€ en cas de détérioration de la salle,
- une caution de 150 € pour le ménage,
- une attestation d'assurance pour la responsabilité civile

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1 mars 2025.



Vote exprimé à bulletin secret : 9 **Vote "Pour": 9** **Vote "Contre": 0** **Vote "Abstention": 0**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme,

Le Maire, DOMINICI Patrice



AGEDI
Dépôt ANGOULEME

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/02/2025
016-211602032-20250221-DE_2025_001-DE